



Tel. : 09.53.88.20.87



PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE Secteur Sanitaire et Médico-social

Code : PRAP FI 003A

- Objectifs de la Formation :** Être capable de se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes à la santé susceptible d'être encourues.
Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
- Public concerné :** Membres du personnel soignant et aides-soignants du milieu hospitalier ou EHPAD.
- Niveau d'admission :** Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation
- Lieu :** Dans l'entreprise
- Durée :** 21 heures.
- Nombre de participants :** De 4 à 10 participants
- Méthode pédagogique :** Exposés, vidéo, travaux de groupe, exercices pratiques, etc.
- Evaluation :** Evaluation certificative
- Validation :** Certificat d'Acteur PRAP.

PROGRAMME

THEORIE

- Les enjeux de la formation-action PRAP
- Se situer dans le dispositif PRAP
- La place de l'activité physique dans l'activité de travail
- Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leurs conséquences sur la santé
- Les facteurs de risques et de sollicitations
- L'observation et l'analyse d'une situation de travail
- Amélioration des conditions de travail et principes de prévention
- Les aides techniques à la manutention
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Evaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée
- Les déplacements naturels de la personne
- Les aides techniques spécifiques au PRAP 2S
- Principes de sécurité physique et d'économie d'effort appliqués à la mobilisation de personnes

PRATIQUE

- Retour d'expérience
- Analyse de situations de travail
- Maîtrise du risque dans les pratiques professionnelles
- Principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Mise en œuvre des aides techniques de mobilisation de personnes à mobilité réduite.